09_MOT_069

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 17.03.09
Scanné le

Motion

Pour une «Alerte enlèvement» au niveau national

› Le Conseil d'Etat est prié d'agir au plan cantonal et inter-cantonal afin que soit développée, en coopération avec les autres cantons, la Confédération et les partenaires concernés (SSR, opérateurs de téléphonies, compagnies de transports, etc.) une convention nationale pour un système «Alerte enlèvement» au niveau suisse, comme il en existe notamment aux Etats-Unis, au Canada ou en France.

› Le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre afin que ce système puisse être mis sur pied dès cette année.

› Il veillera par ailleurs à préparer toutes les mesures législatives, opérationnelles, techniques ou autres qui seront nécessaires afin que le canton puisse s'inscrire aussitôt dans ce dispositif.

Développement écrit

Le dispositif «Alerte enlèvement» existe aux Etats-Unis et au Canada depuis plusieurs années. Inspiré du système «Amber Alert» créé au Texas en 1996 à la suite d'un tragique enlèvement, il a permis de retrouver 140 enfants aux Etats-Unis. La France l'a récemment adopté, enregistrant déjà des succès, et la Grande-Bretagne le teste actuellement. D'autres pays, comme la Grèce et la Belgique, vont dans le même sens et des voix s'élèvent afin que l'on étudie l'instauration d'un réseau à l'échelle européenne.

Il s'agit d'organiser la diffusion rapide, sur l'ensemble du territoire national, d'informations précises relatives à l'enlèvement afin de recueillir des témoignages utiles de la population. Les moyens de diffusion sont très larges, allant de tous les médias électroniques et outils Internet aux panneaux sur les autoroutes, en passant par les messages sonores dans les gares, les postes frontières et les aéroports, par exemple.

Le Conseil fédéral analyse en ce moment avec les cantons les possibilités techniques d'instaurer en Suisse un tel système. Pourtant alors que le système fonctionne à l'étranger, le dossier semble, en Suisse, enlisé dans des procédures lentes et tatillonnes : on parle d'un rapport technique de la Conférence des commandants de police pour 2010. Ceci ne dit encore rien du processus politique qui suivra. Devant cette lenteur, le Conseil des Etats a tapé du poing sur la table en acceptant, le 12 mars dernier, une motion de Didier Burkhalter (PLR) par 38 voix contre une et ceci malgré l'opposition du Conseil fédéral. Il a mandaté le Gouvernement fédéral de mettre sur pied ce projet avec les cantons durant l'année 2009 encore.

Comme le Conseil fédéral se réfugie derrière des arguments fédéralistes pour justifier sa lenteur, il est temps que les cantons manifestent également leur volonté politique d'aller rapidement de l'avant. La présente intervention a donc pour but de donner le mandat clair au Conseil d'Etat d'agir activement, avec la Confédération, les autres cantons et les autres partenaires, en faveur de la mise sur pied d'un tel système encore en 2009. Le processus doit aller plus vite et ne doit pas se perdre dans des méandres bureaucratiques, des faux problèmes et des chasses gardées.

L'exemple français peut être utile à notre pays. Depuis 2006, une convention y lie l'ensemble des partenaires. Les questions principales sont abordées et réglées de manière claire et pragmatique. Ainsi, la compétence de déclencher le plan «alerte enlèvement» est octroyée à une autorité judiciaire, après consultation du Ministère de la

justice, en concertation avec les enquêteurs et, si possible, avec l'accord des parents. De même, quatre critères sont clairement identifiés et doivent être tous réunis pour permettre le lancement de l'opération. Dès que le plan est lancé, le message d'alerte est diffusé pendant trois heures par différents vecteurs qui sont également identifiés et vont des chaînes de télévision aux messages sonores dans les gares en passant par les panneaux sur les autoroutes par exemple. Un seul numéro de téléphone recueille les messages adressés aux enquêteurs dont la mobilisation rapide est assurée. Un tel modèle de convention peut, avec quelques adaptations helvétiques, être appliqué rapidement et efficacement dans notre pays aussi.

Au nom des Groupes libéral et radical,

Jean-Marie Surer Frédéric Borloz

Lausanne, le 17 mars 2009

Souhaite développer et suivi Droit au Conseil d'Etat

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël
Aebi Jean-Robert
Amarelle Cesla
Amstein Claudine
Ansermet Jacques
Apothéloz Stéphanie
Aubert Mireille
Baehler Bech Anne
Ballif Laurent
Bally Alexis
Bavaud Sandrine
Bernhard Maximilien
Berseth Verena
Bolay Guy-Philippe
Bonjour Eric
Bonny Dominique-Richard
Borel Bernard
Borloz Frédéric
Bottlang-Pittet Jaqueline
Brélaz François
Buffat Marc-Olivier
Buffat Michaël
Cachin Jean-François
Calpini Christa
Capt Gloria

Chapalay Albert
Chappuis Laurent
Chatelain André
Chevalley Christine
Chevalley Edna
Chevalley Isabelle
Cherix François
Chollet Jean-Luc
Chollet Jean-Marc
Christen Jérôme
Clot Bertrand
Cornamusaz Philippe
Cornaz-Rovelli Valérie
Courdesse Régis
De Preux Patrick
Debluë François
Décaillet Anne
Décosterd Anne
Delacour André
Depoisier Anne-Marie
Deriaz Philippe
Desmeules Michel
Despot Fabienne
Devaud Grégory
Dind Claudine

Dolivo Jean-Michel
Ducommun Philippe
Dufour Claude-Eric
Durussel José
Duvoisin Ginette
Epars Olivier
Fardel Claude-André
Favez Jean-Michel
Favrod Pierre-Alain
Feller Olivier
Ferrari Yves
Flora-Guttmann Martine
Freymond Cantone Fabienne
Gaille Pierre-André
Gay Vallotton Michèle
Gfeller Olivier
Girardet Lucas
Glardon Julien
Glutz Félix
Golaz Florence
Golaz Olivier
Gorrite Nuria
Grandjean Pierre
Grognuz Frédéric
Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre
Haenni Frédéric
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin Philippe
Jufer-Tissot Nicole
Jungclaus Delarze Suzanne
Junod Grégoire
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier
Labouchère Catherine
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier
Mange Daniel
Manzini Pascale
Marendaz André
Martinet Philippe
Mattenberger Nicolas
Mayor Olivier
Maystre Tinetta
Melly Serge
Mercier Pierre-Alain
Métraux Béatrice
Meyer Roxanne
Miéville Michel
Modoux Philippe
Monod Alain
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Mouquin Michel
Nicolet Jacques
Pache Rémy
Papilloud Anne
Payot François
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pertusio Mario-Charles
Peters Lise
Pidoux Jean-Yves
Pidoux Pierre-André
Poncet Gabriel
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Rau Michel
Reichen Gil
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette
Reymond Philippe
Rochat Nicolas
Rod Armand
Rostan Jacqueline
Roulet Catherine
Ruey-Ray Elisabeth
Saugy Roger
Savary Marianne
Schwaab Jean Christophe
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Silauri Alessandra
Sordet Jean-Marc
Surer Jean-Marie
Truffer Jean-Jacques
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Villa Sylvie
Volet Pierre
Walther Eric
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Zwahlen Pierre